

## Qualité de l'air et bénéfices indirects des politiques en matière de changements climatiques

Les actions de lutte contre les changements climatiques vont générer d'énormes bénéfices indirects pour la réduction de la pollution atmosphérique à l'horizon 2030 :

- une diminution de l'ensemble des coûts liés à la maîtrise des émissions de polluants atmosphériques, de l'ordre de 10 milliards d'euros par an,
- une réduction des émissions de polluants atmosphériques, conduisant à une diminution des atteintes à la santé publique (par ex. plus de 20 000 décès prématurés évités chaque année) et aux écosystèmes.

Toutefois, de tels bénéfices ne seraient effectifs à grande échelle que vers 2030. Pour autant, les politiques en matière de changements climatiques devraient réduire le coût global des mesures de lutte contre la pollution atmosphérique — requises pour satisfaire aux objectifs de la stratégie thématique de l'UE pour la pollution atmosphérique — à l'horizon 2020.

Des actions de réduction de la pollution atmosphérique, y compris des émissions provenant du trafic maritime, seront nécessaires pour se rapprocher des objectifs à long terme fixés par l'UE en matière de qualité de l'air.

La stratégie thématique pour la pollution atmosphérique vise à améliorer significativement la pollution atmosphérique à l'horizon 2020. Un prochain rapport de l'Agence européenne pour l'environnement se projette dix années plus loin et associe, de façon intégrée, deux défis politiques majeurs : la lutte contre les changements climatiques et la réduction de la pollution atmosphérique. Le rapport en cours analyse des projections d'évolution de la qualité de l'air en Europe jusqu'en 2030 et explore les éventuels bénéfices des politiques climatiques sur la qualité de l'air ainsi que les coûts de la réduction de la pollution atmosphérique.

Les politiques actuelles de réduction de la pollution atmosphérique (à savoir celles

ne comportant pas de nouvelles actions entreprises dans le cadre de la stratégie thématique) devraient se traduire par une amélioration de la qualité de l'air en 2030. Toutefois, l'objectif communautaire consistant à satisfaire à des niveaux de qualité de l'air n'exerçant aucun risque ou impact négatif significatif sur la santé humaine et l'environnement est peu susceptible d'être atteint. Si l'on s'en remet aux seules mesures actuelles, la situation devrait même empirer après 2020. Dans ce scénario — le scénario de base — on prévoit 311 000 décès prématurés par an jusqu'en 2030 en raison de la pollution par l'ozone au niveau du sol et par les fines particules (PM<sub>2,5</sub>).

L'UE a décidé que l'objectif climatique à long terme devrait limiter l'augmentation des

températures moyennes de la planète à 2 °C au-dessus des niveaux préindustriels. La contribution de l'UE à cet objectif va se traduire par des politiques climatiques réduisant substantiellement les émissions de gaz à effet de serre. Cette approche entraînera, à son tour, une réduction des émissions de polluants atmosphériques et de leurs effets sanitaires associés tout en réduisant les coûts de mise en œuvre des politiques existantes de lutte contre la pollution atmosphérique. Dans ce scénario — le scénario d'action sur le climat — le nombre des décès prématurés causés par la pollution due à l'ozone et aux fines particules devrait chuter de plus de 20 000 pour s'établir à 288 000 à l'horizon 2030. En outre, les coûts de mise en œuvre des mesures existantes de lutte contre la pollution

atmosphérique devraient diminuer de 10 milliards d'euros par an. L'économie au niveau des coûts sanitaires pourrait se situer dans une fourchette de 16 à 46 milliards d'euros par an.

Ces bénéfices indirects des politiques en matière de changements climatiques proviennent du fait que la réduction par l'UE des émissions de gaz à effet de serre pour se conformer à l'objectif des 2 °C va entraîner des réductions d'émissions de polluants atmosphériques provenant de la combustion de combustibles fossiles. Les réductions les plus notables à l'horizon 2030 concernent les oxydes d'azote (10 %), le dioxyde de soufre (17 %) et les particules (8–10 %) par comparaison avec les valeurs de base. Les économies concernant la mise en œuvre des mesures existantes de lutte contre la pollution atmosphérique sont les plus élevées au sein de l'UE à 15. Relativement aux oxydes d'azote, au dioxyde de soufre et aux particules, elles devraient s'établir respectivement à 20 %, 12 % et 14 % en 2020, et à plus de 35 %, 25 % et 25 % en 2030.

Par conséquent, les politiques en matière de changements climatiques peuvent contribuer substantiellement à la réduction de la pollution atmosphérique. Les bénéfices des politiques climatiques de lutte contre la pollution atmosphérique devraient être plus importants en 2030 qu'en 2020, du fait de la plus longue période de mise en œuvre des mesures et des changements attendus dans le système énergétique.

Il est cependant évident qu'il faudra déployer des efforts significativement plus importants — sous forme de redéfinition ultérieure des objectifs assignés aux mesures de lutte contre la pollution atmosphérique — pour se rapprocher des objectifs fixés par l'UE sur le long terme. Même si les mesures maximales possibles de réduction de la pollution atmosphérique, au niveau du sol et dans les secteurs pertinents, étaient associées à des politiques climatiques — le scénario de réduction maximale possible — on dénombrait encore 200 000 décès annuels prématurés en 2030 du fait de l'ozone et des fines particules. Il est impératif de réduire les émissions provenant

de sources non telluriques, notamment du trafic maritime, si l'on veut diminuer encore les effets induits sur la santé.

#### Référence

*Air quality and ancillary benefits of climate change policies* (Qualité de l'air et bénéfices indirects des politiques en matière de changement climatique), Rapport technique de l'AEE, 2006, Copenhague (en cours).

European Environment Agency  
Kongens Nytorv 6  
1050 Copenhagen K  
Denmark

Tel.: +45 33 36 71 00  
Fax: +45 33 36 71 99

Web: [www.eea.eu.int](http://www.eea.eu.int)  
Enquiries: [www.eea.eu.int/enquiries](http://www.eea.eu.int/enquiries)

